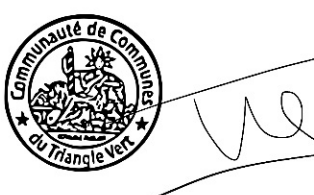


**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU TRIANGLE VERT**

Document d'approbation



Commune de LA VILLEDIEU EN FONTENETTE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Nord de la commune au
1/5000 ème

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : le 03/07/2022

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : le 26/02/2022

Pièce n°4.3.22.1



INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul Agence de Besançon
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.29 -
initiativead@orange.fr initiativead25@orange.fr

Légende :

— — — Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
 UJA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation
 UAB : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPR
 UAS : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPR
 UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages
 UBI : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation
 UBIR : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPR
 UBE : Secteur la zone UB , activité industrielle autorisée
 UBS : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage
 UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique
 UEI : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation
 UEL : zone urbaine destinée aux constructions, installations et équipements d'intérêt collectif ou nécessaires aux services publics
 ULIR : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPR
 ULIS : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

ZONES A URBANISER

AUA, AUB, AUC... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
 AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques
 AUL : Zone à urbaniser destinée aux constructions, installations et équipements d'intérêt collectif ou nécessaires aux services publics

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles
An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000
Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage
Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers
At1, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

- N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)
- Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation
- NiL : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI
- NiLb : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI
- NIL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs
- NILur : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont services sportifs
- NiLur : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif : zone rouge du PPRI
- Nga : Secteur de la zone N lié aux parcours du GNF autorisant pas les constructions
- Ngta : Secteur de la zone N lié aux constructions du GNF (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL
- Nta, Ntr : : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL
- Ntrb : Secteur de la zone Ntr soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI
- NtrL : Secteur de la zone Ntr soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
- Nrv : Secteur de la zone N correspondant à des projets photovoltaïques validés par la CDEPN

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Risques géologiques

-  Anciennes Mines (Source : BRGM)
-  Anciennes carrières (Source : BRGM)
-  Indice karstique (Dolines)
-  Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)
-  Falaises

	Aléa très fort	- Affaissement / effondrement - Glissement de terrain - Chute de blocs
	Aléa fort et moyen	- Affaissement / effondrement - Glissement de terrain - Chute de blocs

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur

 Zone A - contrainte très forte
 Zone B - contrainte forte
 Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie

— Axe Ligne Haute Tension
 ■ Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risque

 Ruissellement (source : DDT + Commune)

 Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitués (risques de chutes d'arbre et de feux de forêt)

● Sites et sols pollués ou potentiellement pollués

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles

L.151.23

-  Arbre remarquable
-  Haie
-  Alignement d'arbre
-  Ripisylve
-  Vergers, pré-vergers, îlots verts
-  Boisement protégé
-  Zones humides avérées (Source : IAD, Communauté DREAL)
-  Zones humides à compenser
-  Zones humides de compensation
-  Milieux humides (Source : DREAL)

Prescriptions réglementaires

- ☀ Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme
- Aligement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions

- Espace vert à créer
- OAP densification
- OAP sectorielle
- Liaison douce – cheminement de randonnées à préserver
- Emplacements réservés

L.151.19

- Elément ponctuel du bâti ou du paysage
- Elément linéaire du bâti ou du paysage

Autres éléments à titre d'informatio

+++ Limite communale
 Bâtiment agricole (source : CA70, IAD, Commune)
à la date d'approbation du PLUi
 Zone de sauvegarde Sage Breuchin
 Cours d'eau (source : DDT)

